

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

COMMUNE : Commune de SEILHAN (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21310542200017

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Bagnères de Luchon

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Budget Communal (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	69 178,99	75 706,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	6 527,01	0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		75 706,00	75 706,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	214 938,00	109 189,13
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	105 748,87
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		214 938,00	214 938,00
TOTAL DU BUDGET (4)		290 644,00	290 644,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour information	Pour information	TOTAL
	budget précédent (2)	I	l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	nouvelles	l'assemblée II	Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	(RAR N-1 + Vote) III=I+II
TOTAL	56 608,98	0,00	0,00	69 178,99	69 178,99	0,00	69 178,99	69 178,99
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	1,00	0,00		1,00	1,00	0,00	1,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	50 370,00	0,00	0,00	63 063,00	63 063,00	0,00	63 063,00
	Total des dépenses d'équipement	50 871,00	0,00	0,00	63 064,00	63 064,00	0,00	63 064,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	5 737,98	0,00		5 114,99	5 114,99	0,00	5 114,99
1641	Emprunts en euros	4 587,98	0,00		4 764,99	4 764,99	0,00	4 764,99
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 150,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				

Commune de SEILHAN - Budget Communal - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour information	Pour information	TOTAL
		budget précédent (2)	I	l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	nouvelles	l'assemblée II	Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	(RAR N-1 + Vote) III=I+II
Total des dépenses financières		5 737,98	0,00	0,00	6 114,99	6 114,99	0,00	6 114,99	6 114,99
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		56 608,98	0,00	0,00	69 178,99	69 178,99	0,00	69 178,99	69 178,99
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire,	RAR N-1	Propositions	Vote de l'assemblée	TOTAL
		budget précédent (2)	I	nouvelles	II	(RAR N-1 + Vote) III=I+II
TOTAL		18 488,98	0,00	69 178,99	69 178,99	69 178,99
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	15 257,00	0,00	11 636,00	11 636,00	11 636,00
1323	Subv. non transf. Départements	15 257,00	0,00	11 636,00	11 636,00	11 636,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		15 257,00	0,00	11 636,00	11 636,00	11 636,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 107,98	0,00	10 232,99	10 232,99	10 232,99
10222	FC IVA	507,00	0,00	10 132,00	10 132,00	10 132,00
10226	Taxe d'aménagement	600,98	0,00	100,99	100,99	100,99
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	350,00	0,00	350,00	350,00	350,00
165	Depots et cautionnements reçus	350,00	0,00	350,00	350,00	350,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 457,98	0,00	10 582,99	10 582,99	10 582,99
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		16 714,98	0,00	22 218,99	22 218,99	22 218,99
021	Virement de la section de fonctionnement	1 774,00		46 960,00	46 960,00	46 960,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 774,00		46 960,00	46 960,00	46 960,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
107	CHAUFFAGE EGLISE		0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
31	Eglise		0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
93	SALLE DES FETES		15 913,80	0,00	33 063,00	33 063,00	0,00	33 063,00
96	MATERIEL et OUTILLAGE TECHNIQUE		9 416,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
99	Toiture Eglise		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			16 881,78	0,00	63 063,00	63 063,00	0,00	63 063,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	budgetaire (3)		II	d'une AE		III=I+II
TOTAL		173 685,00	0,00	0,00	214 938,00	214 938,00	0,00	214 938,00	214 938,00
011	Charges à caractère général (4)	93 508,00	0,00	0,00	89 766,00	89 766,00	0,00	89 766,00	89 766,00
60611	Eau et assainissement	300,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
60612	Énergie - Électricité	8 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
60621	Combustibles	150,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
60622	Carburants	2 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60631	Fournitures d'entretien	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60633	Fournitures de voirie	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
60636	Vêtements de travail	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6064	Fournitures administratives	600,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61521	Entretien terrains	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	38 000,00	0,00		8 961,00	8 961,00	0,00	8 961,00	8 961,00
615231	Entretien, réparations voiries	20 000,00	0,00						
61524	Entretien bois et forêts	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	2 600,00	0,00		2 600,00	2 600,00	0,00	2 600,00	2 600,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6156	Maintenance	1 600,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
6161	Multirisques	3 350,00	0,00		3 655,00	3 655,00	0,00	3 655,00	3 655,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	3 300,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	980,00	0,00		850,00	850,00	0,00	850,00	850,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
62878	Remb. frais à des tiers	2 000,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6288	Autres services extérieurs	528,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1 200,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	25 172,00	0,00		120,00	120,00		120,00	120,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	180,00	0,00		8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00
6411	Personnel titulaire	7 400,00	0,00						

Commune de SEILHAN - Budget Communal - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III=I+II
6415	Congés payés	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	4 872,00	0,00		4 100,00 130,00	4 100,00 130,00		4 100,00 130,00	4 100,00 130,00
6470	Autres charges sociales	150,00	0,00						
046	Autres charges de personnel	470,00	0,00		150,00	150,00		150,00	150,00
014	Atténuations de produits	180,00	0,00		180,00	180,00		180,00	180,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	180,00	0,00		180,00	180,00		180,00	180,00
010	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	52 302,00	0,00	0,00	52 460,00	52 460,00	0,00	52 460,00	52 460,00
65311	Indemnités de fonction	14 700,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
65313	Cotisations de retraite	650,00	0,00		650,00	650,00	0,00	650,00	650,00
65315	Formation	150,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
6553	Service d'incendie	2 793,00	0,00		2 970,00	2 970,00	0,00	2 970,00	2 970,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	20 559,00	0,00		0,00 18 000,00	0,00 18 000,00	0,00	0,00 18 000,00	0,00 18 000,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00						
6558	Autres contributions obligatoires	12 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00		670,00 0,00	670,00 0,00	0,00	670,00 0,00	670,00 0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	930,00	0,00		20,00	20,00	0,00	20,00	20,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	520,00	0,00						
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		171 162,00	0,00	0,00	167 406,00	167 406,00	0,00	167 406,00	167 406,00
66	Charges financières	749,00	0,00		572,00	572,00		572,00	572,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	749,00	0,00		572,00	572,00		572,00	572,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		749,00	0,00	0,00	572,00	572,00		572,00	572,00
Total des dépenses réelles		171 911,00	0,00	0,00	167 978,00	167 978,00	0,00	167 978,00	167 978,00

Commune de SEILHAN - Budget Communal - BP - 2023

Chap. / art.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
(1)		budget précédent (2)	I	l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	nouvelles	l'assemblée II	information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	information Crédits gérés hors AE	(RAR N-1 + Vote) III=I+II
023	Virement à la section d'investissement	1 774,00			46 960,00	46 960,00		46 960,00	46 960,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 774,00			46 960,00	46 960,00		46 960,00	46 960,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Propositions	Vote de l'assemblée	Total
		budget précédent (2)	I	nouvelles	II	(RAR N-1 + Vote) III=I+II
TOTAL		107 455,47	0,00	109 189,13	109 189,13	109 189,13
013	Atténuations de charges (3)	50,47	0,00	4 000,13	4 000,13	4 000,13
6419	Remboursements rémunérations personnel	50,47	0,00	4 000,13	4 000,13	4 000,13
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Regularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 065,00	0,00	4 240,00	4 240,00	4 240,00
7032	Stationnement et location voie publique	1 030,00	0,00	205,00	205,00	205,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	35,00	0,00	35,00	35,00	35,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 553,00	0,00	4 553,00	4 553,00	4 553,00
73211	Attribution de compensation	553,00	0,00	553,00	553,00	553,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
731	Fiscalité locale	26 939,00	0,00	28 465,00	28 465,00	28 465,00
73111	Impôts directs locaux	26 939,00	0,00	28 465,00	28 465,00	28 465,00
74	Dotations et participations (3)	56 704,00	0,00	55 882,00	55 882,00	55 882,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	15 248,00	0,00	15 570,00	15 570,00	15 570,00
741121	DSR des communes	23 144,00	0,00	26 629,00	26 629,00	26 629,00
742	Dot. aux élus locaux	4 541,00	0,00	4 762,00	4 762,00	4 762,00
744	FCTVA	218,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	8 180,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	373,00	0,00	621,00	621,00	621,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	13 342,00	0,00	11 547,00	11 547,00	11 547,00
752	Revenus des immeubles	11 341,00	0,00	11 341,00	11 341,00	11 341,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	205,00	205,00	205,00
7588	Autres produits divers gestion courante	2 001,00	0,00	1,00	1,00	1,00
Total des recettes de gestion des services		106 653,47	0,00	108 687,13	108 687,13	108 687,13
76	Produits financiers	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00
761	Produits de participations	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00
77	Produits spécifiques (3)	800,00	0,00	500,00	500,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	800,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00

Commune de SEILHAN - Budget Communal - BP - 2023

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III=I+II
	Total des recettes réelles	107 455,47	0,00	109 189,13	109 189,13	109 189,13
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					670,00
65748			coop labroquère	Autre personne de droit public	160,00
65748			ACCA	Autre personne de droit public	350,00
65748			coop Barbazan	Autre personne de droit public	80,00
65748			coop St Bertrand	Autre personne de droit public	80,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		4 764,99	4 764,99
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		4 764,99	4 764,99
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 764,99	4 764,99
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	4 764,99	0,00	6 527,01	11 292,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2
RESSOURCES PROPRES	

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		57 192,99	57 192,99
Ressources propres externes de l'année (a)		10 232,99	10 232,99
10221		0,00	0,00
10222	FCTVA	10 132,00	10 132,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	100,99	100,99
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		46 960,00	46 960,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	46 960,00	46 960,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	57 192,99	0,00	0,00	6 527,01	63 720,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 11 292,00
Ressources propres disponibles	IV 63 720,00
Solde	V=IV-II(8) 52 428,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D3
Libellés	Base notifiée	Variation de la	Taux, coefficient ou forfait appliqués	Variation du	Produit voté par	Variation du	
	(si connue à la date de vote)	base / (N-1) (%)	par décision de l'assemblée délibérante (% , unité ou €)	taux / N-1 (%)	l'assemblée délibérante	produit / N-1 (%)	
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part communale des ressources							
TFPB		198 200,00	0,00	27,53	0,00	54 564,00	
TFPNB		9 900,00	0,00	28,52	0,00	2 823,00	
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		24 758,00	0,00	5,63	0,00	1 394,00	
TOTAL		0,00	0,00			0,00	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.